



Locataire sous tutelle créant des dégradations

Par **morice gaelle**, le **09/03/2017** à **12:04**

Bonjour,

Je m'occupe de gérer bénévolement une copropriété (de 4 logements) et l'un des locataires qui est sous tutelle a dégradés les parties communes dans la cage d'escalier, peinture, traces de sang d'urine...odeur insoutenable..., ce monsieur boit et dérange l'ensemble des autres locataires (bruits la nuit, cris, ...)

L'association de tutelle qui s'occupe de lui nous a "gentillement" indiquée que nous devons être heureux que ce n'était que matériel et qu'il n'y avait pas de violence !!! Les parties communes vont être remises en état mais selon elle, elle n'est pas tenu de nous indiquer la date. Nous ne souhaitons pas que les autres locataires déménagent et voudrions savoir quels textes de loi peuvent mettre en avant pour que cette dame fasse bouger les choses rapidement et quels droits avons nous de demander la fin du bail de ce locataire irrespectueux .

Merci de votre réponse